

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 29/05/2013	Dossier complet le	N° d'enregistrement F01113P0112

1. Intitulé du projet

OPERATION DU DOCTEUR PIERRE A NANTERRE- PROJET DE CONSTRUCTIONS MIXTES , BUREAUX ET LOGEMENTS

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36°	Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale. Travaux ou constructions réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction d'une opération d'ensemble à usage mixte de logements, bureaux et activité sur le site du Dr Pierre à Nanterre, représentant au total 22 300 m² SDP et comprenant :

- un immeuble de bureaux de 11 400 m² SDP;
- un immeuble de 127 logements de 8500 m² SDP, proposant 49 logements sociaux et 78 logements en accession à la propriété, et un local commercial à rez-de-chaussée;
- un parking en infrastructure pour les besoins des différentes constructions;
- la réhabilitation du bâtiment du Dr Pierre à usage de bureaux et des jardins attenants afin d'y développer un centre dédié à l'économie sociale et solidaire
- la réalisation des espaces communs à l'opération, en l'occurrence deux allées de dessertes piétonnes.

4.2 Objectifs du projet

Le projet constitue un des sites opérationnels de la concession d'aménagement Chemin de l'Île République, à savoir l'ancien siège de l'entreprise Natalys.

Cette opération répond à plusieurs objectifs tels que fixés dans le traité de concession et en particulier:

- renforcer l'offre de logements à proximité du RER;
- transformer l'ancien site natalys en lien avec le centre ville, la gare et les quartiers environnants;
- mettre en valeur les éléments de patrimoine inscrits à l'inventaire des monuments historiques et favoriser un usage social du bâtiment du Dr Pierre.

Le projet de construction développé sur le site Dr Pierre répond à ces objectifs en proposant une requalification de l'ancien site industriel en quartier mixte, accueillant activités économiques, logements, et espaces extérieurs de qualité.

La création de voies nouvelles piétonnes permettent d'ouvrir le site et de le relier sur les quartiers avoisinants tout en préservant le caractère non circulé du site.

Leurs tracés axés sur le bâtiment inscrit permettent de dégager des vues sur celui-ci et de le mettre en valeur.

La programmation du projet est conforme au traité de concession et à l'étude d'impact initial.

- Un immeuble de bureaux développé avec une ambition de forte performance énergétique (bâtiment à énergie positive) permet de retrouver de l'emploi sur le site et sur le quartier République
- Un immeuble de logements mixtes (logements en accession à la propriété et 40 % de logements sociaux) vient renforcer l'offre de logements à proximité immédiate du RER.
- La réhabilitation de bâtiment du Dr Pierre permettra l'accueil d'activité d'intérêt social, puisque relevant de l'économie sociale et solidaire. Le programme développé au rez-de-chaussée (restauration et événementiel) permettra un accès au public .

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La construction devra respecter la charte Chantier Vert, qui décrit les exigences et recommandations visant à optimiser la qualité environnementale du chantier en minimisant ses nuisances tant pour le personnel des entreprises du chantier que pour le voisinage et l'environnement naturel. Cette charte prend en compte les problématiques de gestion des déchets, de nuisances sonores, de circulation et de stationnement et de pollution des sols et des eaux.

Les travaux seront réalisés en une seule phase afin de permettre une livraison concomitante des immeubles de logements et de bureaux. Ils démarreront à l'achèvement des travaux de démolition des bâtiments existants (bâtiment de logistique et pavillons) pour une durée d'environ 24 mois. La réalisation des espaces communs sera assurée par la SEMNA en vue d'un achèvement avant la livraison des opérations.

Le site de l'opération est vaste et comportera suffisamment d'espaces non bâtis pour permettre une organisation de chantier efficace et simple au sein du périmètre de l'opération, dans le respect du fonctionnement des quartiers voisins.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois l'opération achevée, le site comportera 127 logements dont 50 en locatif social, soit environ 350 résidents ainsi qu'un immeuble de bureaux et un bâtiment historique réhabilité destiné à l'économie sociale et solidaire, soit 600 à 700 actifs sur site.

Ces bâtiments sont implantés autour de voies nouvelles créées qui permettent de relier l'opération à son environnement et organisent la mise en valeur des vues et des accès vers les éléments patrimoniaux (bâtiment historique et ses jardins).

Les voies créées sont aménagées en aires piétonnes ouvertes au public, ce qui permet ainsi de limiter la place de la voiture sur le site.

Le stationnement prend place dans un parking souterrain unique dont les accès sont créés sur les voies existantes, en partie ouvert au public. Le projet permet une amélioration sensible du cadre de vie et de l'image générale du quartier:

- mise en valeur du bâtiment historique
- création d'un lieu de vie ouvert au public et attractif dans le bâtiment historique
- préservation et réaménagement des jardins afin d'y développer des activités adaptées;
- apport d'emplois nouveaux sur le site à proximité immédiate d'une station de RER (200m)
- création d'une offre de logements diversifiés

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a été soumis à étude d'impact dans le cadre d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique portant sur l'ensemble de la concession d'aménagement Chemin de l'île République, dont le site du Dr Pierre est un des secteurs opérationnels.

Un avis de l'autorité environnementale a ainsi été émis le 15 juin 2012 sur l'opération sous référence EE - 553-21.

Cet avis fait l'objet d'un mémoire en réponse de la ville afin d'apporter des précisions.

Des investigations complémentaires ont été menées (pollution des sols/qualité de l'air) afin de prendre en compte les remarques émises par la DRIEE.

Ces documents sont en pièces jointes au présent dossier.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Dépôt du permis de construire n° 092 050 12 T0105 portant sur le projet de constructions mixtes sur le site du Dr Pierre..

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise du terrain	17 376 m ² de terrain
Surface de plancher construite:	22 317.9 m ² SDP
- dont surface de plancher créée pour les logements:	8583 m ² SDP
- dont surface de plancher nouvelle commerces:	217 m ² SDP
- dont surface de plancher nouvelle pour le bureau	11408.4 m ² SDP
- dont surface de plancher réhabilitée (bâtiment historique)	2109 m ² SDP
1 niveau de sous-sol à usage de stationnement	283 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

18 av du général Gallieni
92000 NANTERRE

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 11 ' 54 " E Lat. 48 ° 53 ' 50 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

NANTERRE

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Friche d'activités vacante depuis 2007 , comportant un immeuble à usage de logistique, un immeuble inscrit à l'inventaire des monuments historiques à usage de bureaux, des espaces verts en friche;
 3 pavillons à usage d'activités associatives qui seront relogées pour les besoins d 'opération
 1 pavillon à usage d'habitation

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
 Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le PLU de la Ville de Nanterre dont la modification a été approuvée au conseil municipal le 11 décembre 2012.

Zone UBa: Zone mixte comprenant des constructions diversifiées

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prescriptions réglementaires du Plan de Prévention des Risques d'Inondation approuvées par arrêté préfectoral en date du 9 janvier 2004 figurent en annexe écrite du PLU. Ce PPRI ne concerne pas le secteur de projet. Un PPRT existe également mais n'impacte pas le site du projet
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les études géotechniques préliminaires ont permis d'identifier que le site du Dr Pierre présentait des traces de pollution en métaux et hydrocarbures essentiellement dans les remblais. Des investigations complémentaires ont été menées afin de quantifier et de qualifier précisément cette pollution et ont abouti à la réalisation d'un plan de gestion pour définir les mesures de dépollution à mettre en oeuvre au regard des usages prévus sur le site. Ce plan de gestion est joint en annexe au présent document.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sites de Seine-Saint-Denis Distante de plus de 5 km La Zone de Protection Spéciale polynucléaire - ZPS au nord-est
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet comporte en son coeur un élément de patrimoine inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (arrêté 92-1437 du 18/12/1992 en PJ). Le projet prévoit la réhabilitation du bâtiment et des jardins objet de l'inscription.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite le terrassement d'un niveau de sous-sol en infrastructure pour la réalisation du parc de stationnement. les déblais seront évacués en décharge conformément au plan de gestion de la pollution établi sur le secteur. Etant entendu , que le projet nécessitera un apport de matériaux pour permettre la réalisation des constructions neuves.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé le long de la voie ferrée du RER A , infrastructures classées en voie bruyante de catégorie 3. Ce classement impose des mesures de protection des bâtiments d'habitation à construire (l'isolement acoustique des façades sont pris en compte par le maître d'ouvrage).
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à modifier la qualité de l'air dans ce secteur urbanisé. Toutefois son impact pourrait être jugé négativement par l'arrivée de nouveaux usagers sur le site (employés et nouveaux résidents) qui va générer une intensification de la circulation automobile. Toutefois la proximité immédiate du RER permet de limiter au maximum l'usage de la voiture pour l'opération de bureaux. Au sein du site, la voiture ne sera pas autorisée (allée piétonne avec accès pour les véhicules de service uniquement) ce qui permet de préserver les espaces verts existants.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le programme va avoir un impact limité ou favorable sur les volumes d'eaux pluviales ruisselant notamment en raison de l'imperméabilisation actuelle du site qui est importante (bâtiments existants et cour de service bétonnée) et d'un site qui ne régule pas à ce jour ses eaux pluviales. La préservation des jardins (espaces perméables) et la mise en place pour les constructions nouvelles d'un débit de fuite limité à 2 l/s/ha pour les eaux pluviales dans le réseau conformément au débit énoncé dans le PLU permettra de mieux maîtriser la gestion des eaux pluviales.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur est placé en zone d'archéologie préventive. un diagnostic archéologique préventif sera réalisé pour préserver d'éventuels vestiges archéologiques découverts. le site comporte un élément de patrimoine architectural inscrit à l'inventaires des monuments historiques à l'abandon depuis 7 ans qui est préservé et réhabilité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cette opération est située en zone urbaine dense à proximité immédiate du RER A au sein d'un environnement bâti mixte. Le projet prévoit ainsi la création d'un immeuble de bureaux pour perpétuer l'activité économique sur le site et propose de créer une mixité avec l'apport de logements.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet prévoit la transformation d'un ancien site d'activités en quartier mixte accueillant bureaux, logements et un centre dédié à l'économie sociale et solidaire dans le respect du PLU en vigueur sur la commune.

Situé en zone urbaine dense, ce projet n'a pas d'impact défavorable sur l'environnement urbain proche mais permet au contraire de résorber une friche située en coeur de ville.

Le projet a par ailleurs déjà fait l'objet d'une étude d'impact menée en 2012 dans le cadre de la procédure de DUP sur la concession d'aménagement chemin de l'île république. Cette étude d'impact avait permis de mettre en avant les problématiques principales du site, à savoir les enjeux liés à la présence du bâtiment historique et ceux liés à la présence de pollution dans les sols.

Ces deux enjeux sont pris en compte dans le présent projet, à travers:

- d'une part la préservation et réhabilitation du bâtiment historique qui est au centre du projet architectural
- d'autre part par la mise en oeuvre d'un plan de gestion des terres polluées qui permettra de rendre le site compatible avec les usages futurs (cf pièce jointe).

Par ailleurs, l'avis initial de la DRIEE avait demandé des informations complémentaires sur l'impact de l'ouvrage de ventilation de l'A86 situé à proximité, qui sont apportées dans l'additif à l'étude d'impact ci-jointe.

Pour ces raisons, il ne nous apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une nouvelle étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
6- perspectives d'insertion dans le site
7- etude d'impact initial
8- avis de la DRIEE emis sous reference EE - 553 -21
9- mémoire en réponse de la ville en date de septembre 2012
10- additif à l'étude d'impact
11- plan de gestion de la pollution

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Nauvène le, 06 mai 2013

Signature

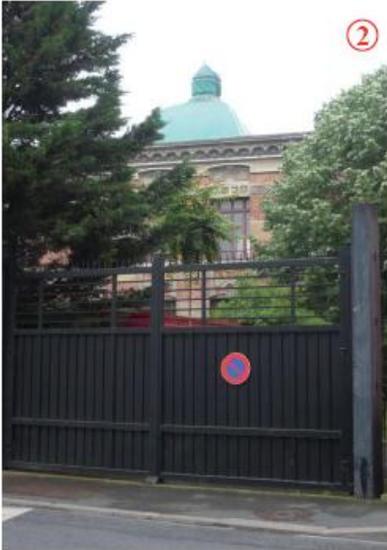


ANNEXE 3 – photographies de la zone d’implantation



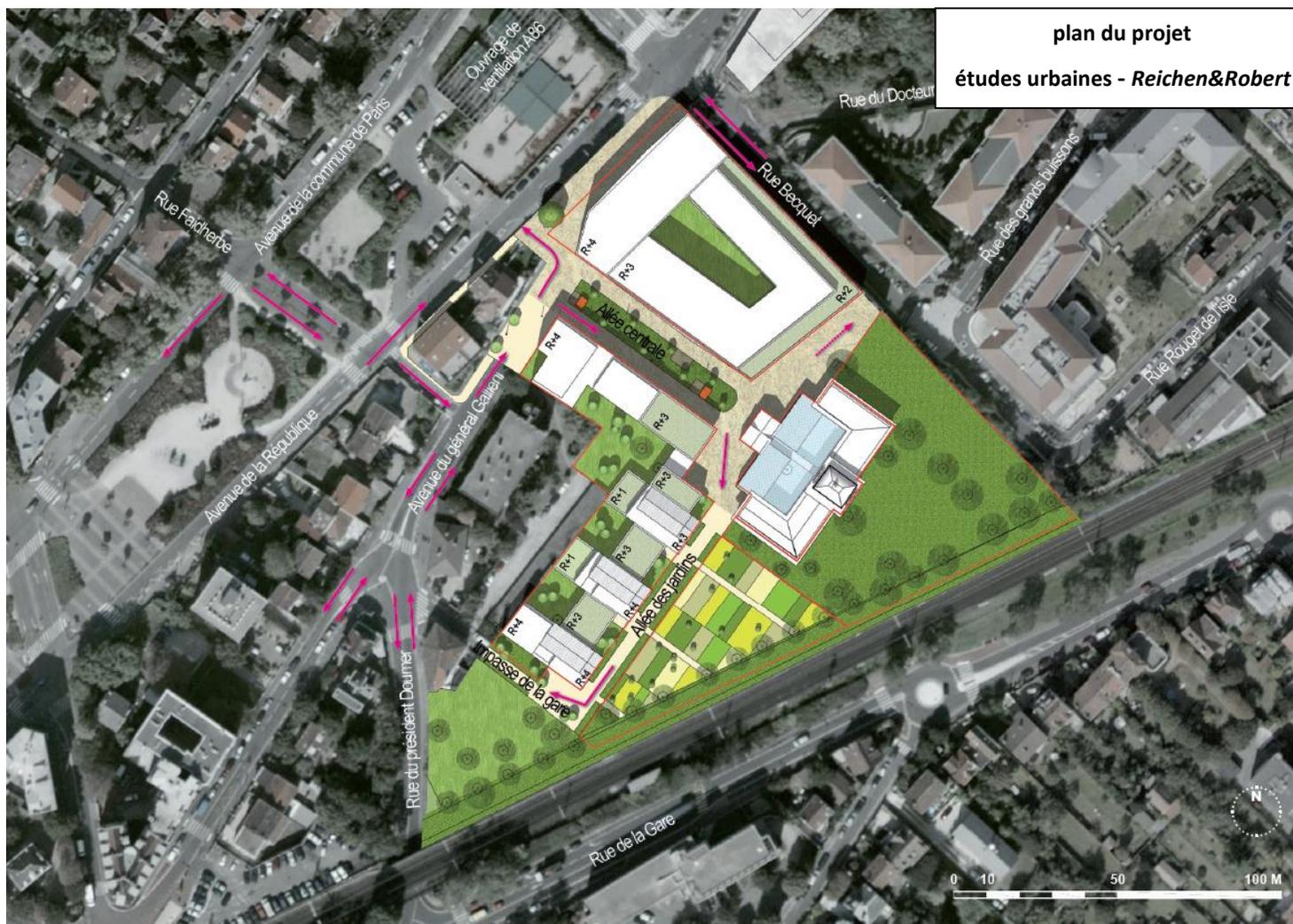
Opération Dr Pierre -

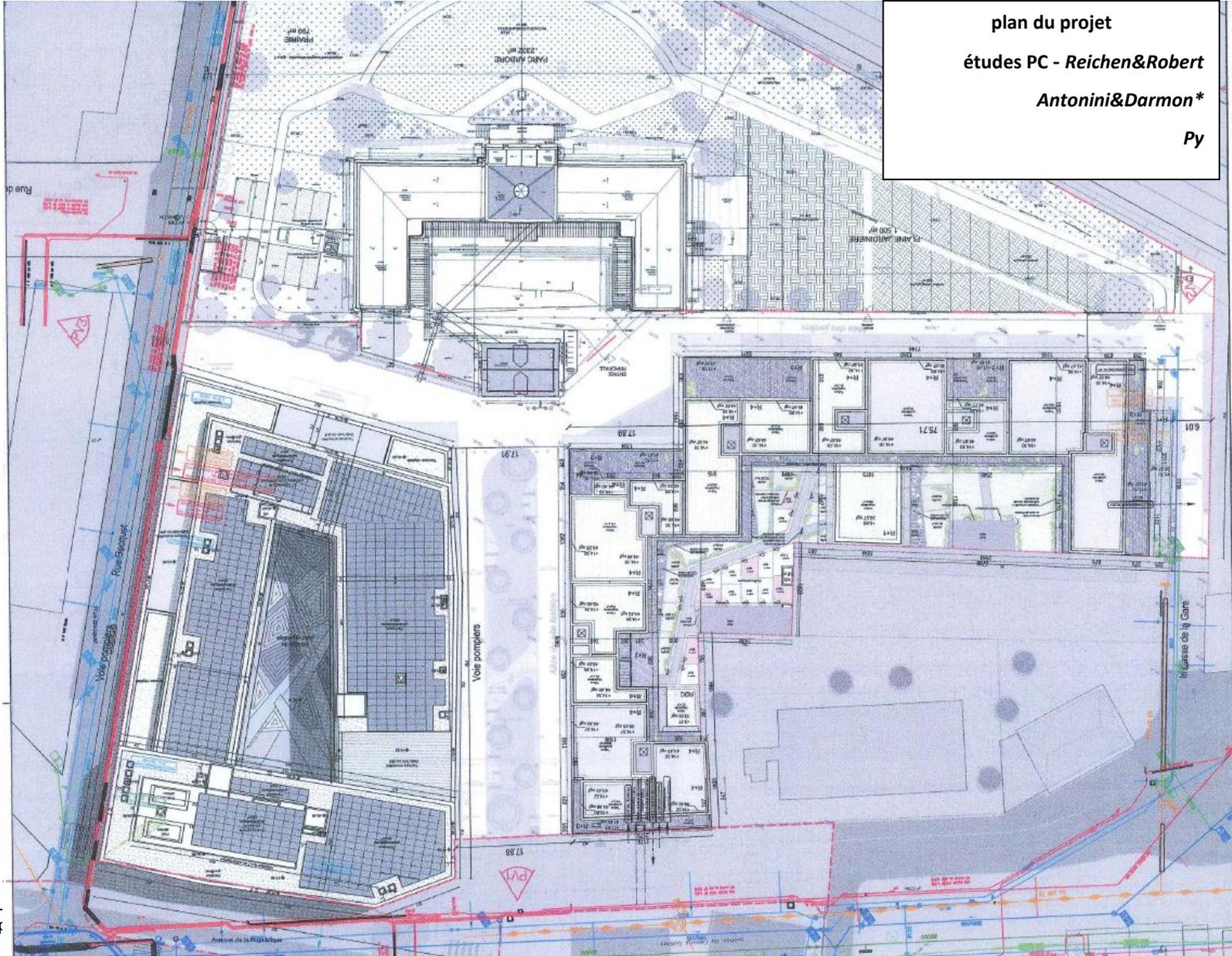
Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Avril 2011

ANNEXE 4 – plan du projet





plan du projet
études PC - Reichen&Robert
Antonini&Darmon*
Py

Or

ct

ANNEXE 5 – plan des abords du projet









Opération Dr Pierre -

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact